

DROITS DE L'ENFANT

PASSONS DE LA CONVENTION AUX ACTES !



© SOS Villages d'Enfants



Ces actes s'adressent en priorité au Président de la République, au Premier Ministre et à son Gouvernement, dont notre collectif espère une impulsion forte en faveur de l'enfance. Toutefois, de nombreux autres acteurs publics, nationaux et locaux - les Parlementaires, les collectivités territoriales, le Conseil économique social et environnemental ou encore l'Agence française de développement - jouent un rôle crucial pour l'effectivité des droits de l'enfant en France et dans le monde ; ils sont évidemment concernés par ces actes.

LA DYNAMIQUE COMPTE SUR VOUS POUR AGIR EN DÉFENDANT CONCRÈTEMENT LA CAUSE DE L'ENFANCE EN FRANCE ET DANS LE MONDE !

QUÉLQUES CLEFS DE LECTURE

À la lecture de ces actes, vous pourrez prendre connaissance des articles de la Convention relative des droits de l'enfant ainsi que des différents objectifs de développement durable auxquels ils font référence.

LES ODD, QU'EST-CE QUE C'EST ?

En 2015, les 193 États membres des Nations Unies, rassemblés lors d'un sommet historique, ont adopté un programme de développement comprenant 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Applicables à tous les États et sur tous les continents, les ODD sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et permettre à tous les êtres humains de vivre dans la paix et la prospérité, en veillant tout particulièrement à ne laisser personne de côté.

Les objectifs à atteindre sont donc nombreux et interdépendants. Ils concernent tant l'éducation, la santé, la protection sociale, l'emploi que la biodiversité, l'égalité des sexes ou encore les partenariats public-privé entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ET LES DROITS DE L'ENFANT DANS TOUT ÇA ?

Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, la Convention relative aux droits de l'enfant est le traité international le plus largement ratifié de l'Histoire. Elle a été ratifiée par la France en 1990. Juridiquement contraignante, la Convention demande aux États qui l'ont adoptée de tout mettre en œuvre afin d'assurer les prestations nécessaires à l'effectivité des droits de l'enfant, d'assurer leur protection ainsi que leur participation aux décisions qui les concernent.

Malheureusement, force est de constater que 30 ans après la ratification de cette Convention, ces droits ne sont toujours pas bien connus ni respectés.

Pourtant, une attention constante et soutenue aux enfants et au respect de leurs droits constitue un levier puissant pour atteindre efficacement et durablement les Objectifs de développement durable.

En effet, investir dans l'enfance c'est investir dans un avenir meilleur. Les effets positifs de cet investissement dans la concrétisation des droits de l'enfant sont reconnus ; c'est pourquoi il est de l'intérêt de tous de promouvoir ces droits mais aussi et surtout de convaincre chaque débiteur d'obligation (État, famille, collectivité, entreprise, ONG...) de leur importance d'agir dans un seul et même objectif : celui d'un avenir meilleur pour chacun.

LA FRANCE PERMET À CHAQUE ENFANT DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE



© Vision du monde

Convention relative aux droits de l'enfant, Article 24 :

L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux. L'État met un accent particulier sur les soins de santé primaires et les soins préventifs, sur l'information de la population ainsi que sur la diminution de la mortalité infantile. Les États encouragent à cet égard la coopération internationale et s'efforcent d'assurer qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à des services de santé efficaces.

Convention relative aux droits de l'enfant, Article 2 :

L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

Convention relative aux droits de l'enfant, Article 32 :

L'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement. L'État fixe des âges minimaux d'admission à l'emploi et réglemente les conditions d'emploi.

ODD CONCERNÉS



EN FRANCE

QUELS CONSTATS ?

La médecine scolaire, levier primordial de prévention, est fortement déficitaire : 1 médecin pour 12 500 élèves³⁸ alors que les visites médicales à l'école permettent de détecter au plus tôt de nombreux troubles de santé susceptibles d'affecter l'apprentissage (ouïe, vue, troubles de l'attention et/du comportement).

Toutes les grandes enquêtes sanitaires réalisées³⁹ démontrent le lien entre disparités sanitaires et origines sociales : chez les ouvriers par exemple, 1 enfant sur 5 a des dents cariées non soignées, contre moins de 1 sur 10 chez les cadres. De manière plus globale, la santé est le 3^e poste budgétaire sur lequel les personnes interrogées disent se priver, derrière les vacances et l'accès aux loisirs.

De plus, on observe d'importantes inégalités territoriales en matière de pédopsychiatrie : on compte seulement 14 lits d'hospitalisation pour 100 000 habitants et 10 départements n'en comptent aucun en psychiatrie infanto-juvénile. La densité moyenne de pédopsychiatres est de 15,1 pour 100 000 jeunes de moins de 20 ans. De plus, le temps d'attente nécessaire à l'accès à une première consultation en centre médico-psychologique (CMP) et centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) n'a cessé d'augmenter ces dernières années⁴⁰.



« C'est très important d'avoir une hygiène correcte. »

COMMENT AGIR ?

→ **Augmenter les moyens affectés à l'ensemble de la médecine scolaire et aux phases obligatoires de bilans de santé de l'enfant** pour remédier aux inégalités de détection des troubles.

→ **Inciter la sécurité sociale à rembourser à 100% des soins dits secondaires** pour les enfants (dentaires, optiques, gynécologiques...) dans la perspective du reste à charge zéro et de la suppression de l'avancement des frais, et **proposer, de façon homogène sur l'ensemble du territoire, des solutions d'accompagnement aux jeunes filles mineures pour la santé sexuelle et reproductive, et renforcer l'éducation affective et sexuelle.**

→ **Renforcer l'accès à des structures prenant en charge la santé psychique des enfants** (réduction du temps d'attente en CMP/CMPP et renforcement du nombre de médecins pour assurer un suivi, développement du maillage territorial en pédopsychiatrie).

³⁸ Rapport d'information de la mission relative à la prévention santé en faveur de la Jeunesse de M. Cyrille ISAAC-SIBILLE et Mme Ericka BAREIGTS, Assemblée Nationale, 3 octobre 2018 - <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i12.asp>

³⁹ Notamment par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

⁴⁰ Rapport de Michel Amiel (Sénat) sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France, 22 janvier 2017 <https://www.senat.fr/rap/r16-494/r16-494.html>

À L'INTERNATIONAL

QUELS CONSTATS ?

6,3 millions d'enfants sont décédés avant leurs 5 ans pour des raisons sanitaires en 2013. Si ce chiffre était de 12,7 millions en 1990 et qu'on peut affirmer que des progrès immenses ont été accomplis, les efforts doivent se poursuivre. 4 décès sur 5 d'enfants ayant moins de 5 ans ont lieu en Afrique subsaharienne et en Asie du sud. Complications lors de l'accouchement, paludisme, pneumonie, diarrhée, sous-nutrition sont autant de causes de ces morts évitables. Les services d'eau potable et d'assainissement, l'accès à des services de santé communautaires et à un suivi maternel et infantile, ou encore la vaccination sont des éléments clés pour combattre la mortalité infantile. Depuis 2000, les vaccins contre la rougeole ont ainsi permis d'éviter plus de 15,6 millions de décès.

Encore 151 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde (22 % du total) souffrent d'un retard de croissance dû à des carences alimentaires et de prise en charge médicale⁴¹.

COMMENT AGIR ?

→ **Promouvoir l'objectif de couverture santé universelle pour chaque enfant** afin de réduire les inégalités d'accès, en particulier pour les soins de santé de base et d'urgence.

→ **Promouvoir les programmes d'éducation sanitaire et de pratiques familiales essentielles** (« les gestes qui sauvent ») : des programmes de santé à base communautaire qui réduisent de 40 % la mortalité des enfants de moins de 5 ans⁴², par exemple les programmes « WASH in school » pour sensibiliser les enfants à l'hygiène.

→ **S'engager à consacrer 15 % de l'APD en dons à la santé mondiale d'ici 2022** en soutenant des systèmes de santé adaptés à l'âge et au sexe, notamment en tenant compte des besoins spécifiques des filles et des adolescentes, y compris en situation de crise. Cette APD soutient les systèmes de santé maternelle et infantile, la santé sexuelle et reproductive et renforce les financements à destination des programmes de vaccination, de l'amélioration de la nutrition, d'accès à l'eau, l'hygiène, l'assainissement.

« Il faut parler de la sexualité et des valeurs telles le respect. »

⁴¹ Nations Unies - Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge - <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/health/>

⁴² Source : UNICEF

Donnons-leur la parole !

« C'est bien de demander mon avis,
mais qui va le prendre en compte ? »

« Quelle place voulez-vous réserver aux enfants ? »

« À quoi vont servir mes réponses ?
Et ça va changer quoi ? »

« Et vous les adultes, comment réagissez-vous ? »

« Stop de frapper les enfants. »

« Pourquoi ne pas avoir les papiers avant 18 ans
pour nous les mineurs non accompagnés ? »

« Qu'appelle-t-on un enfant ? »

« Nous laisser à la rue et nous empêcher d'aller à l'école :
c'est nous laisser en proie à des dérives,
à la solitude, à l'abandon.

Le 30 octobre dernier, l'un d'entre nous
a passé ses 17 ans dehors.

L'éducation est le poumon de l'intégration.

Elle nous permettrait de nous retrouver, de nous orienter.
Aller à l'école, c'est favoriser la mixité et l'intégration⁴³. »

ET MAINTENANT,

A VOUS D'AGIR !

Cher·e·s décideur·e·s,

Vous venez de lire les douze actes de la Dynamique « De la Convention aux Actes ! ». Nous ne doutons pas qu'ils vous ont inspirés et que votre engagement sera important.

La Convention relative aux droits de l'enfant a 30 ans et pourtant l'effectivité des droits en France et à l'international est encore incertaine et inégale selon les différents territoires et domaines d'application, notamment ceux traités dans les actes que vous avez lus.

Nous comptons sur vous pour chaque enfant, en France et dans le monde, puisse exercer l'ensemble de ses droits dans tous les lieux où il vit, apprend, joue, se repose, découvre, se soigne... en toute sécurité physique et morale.

Les enfants et les jeunes espèrent que les actes ne resteront pas de beaux écrits sans suite, ils comptent sur vous pour qu'ils deviennent des réalités quotidiennes.

Ne perdez pas leur confiance : engagez-vous pour et avec eux !

La Dynamique se tient à votre disposition pour faire évoluer les politiques publiques et mettre en œuvre ces douze actes déclinés en 69 recommandations.

Afin d'assurer le suivi de ce vaste chantier, nous vous proposons de construire avec vous les critères de suivi de la mise en œuvre des propositions.

La Dynamique « De la Convention aux Actes ! »



DYNAMIQUE COORDONNÉE PAR :



AVEC L'IMPLICATION DE :



ET LE SOUTIEN DE :



www.delaconventionauxactes.org

